

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-05-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

N° 05/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

Objet de la délibération :

Adhésion à l'ADIL 2024

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARESCHAL
- Suppléé(e)s**
- Excusé(e)** Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Maison de l'Habitat du Doubs (qui est un GIP, Groupement d'Intérêt Public) regroupe le CAUE et l'ADIL.

L'adhésion au GIP (MHD) est gratuite.

L'adhésion à l'ADIL est de 200 € pour l'année 2024.

Ces adhésions permettent à la CCLL de maintenir la tenue de permanences de juristes et d'architecte dans les Francs Services Loue Lison, comme en 2023. Pour 2024, c'est un forfait à 675 € qui est proposé, comprenant une permanence architecte sur une demi-journée et tous les deux mois, ainsi qu'une permanence juriste, sur une demi-journée et tous les deux mois aussi. Ce forfait comprend également une animation pour l'année 2024.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1) Décide de l'adhésion de la CCLL à l'ADIL ainsi qu'au GIP.
- 2) Autorise le Président à payer la cotisation à l'ADIL pour un montant total de 200 €
- 3) Autorise le Président à signer la convention avec la MHD pour la tenue de permanences

Fait et délibéré en séance, le 12.02/2024

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président